

Formulaire de demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire



Toute de mande doit être adressée à l'attention de Monsieur le Maire (service débit de boissons) **au plus tard 15 jours** avant la date de la manifestation, et **1 mois en période estivale** (juin, juillet, août et septembre.), soit :

- Par télécopie au 05.61.64.36.65
- Par courrier à l'adresse suivante : Mairie d'Ax les Thermes, service débit de boissons, place Roussel, 09110 AX LES THRMES.
- Par courriel : contact@mairieax.fr
- Par dépôt en Mairie auprès du service débit de boissons.

DEMANDEUR

Je soussigné(e), Monsieur, Madame ⁽¹⁾,....., agissant en qualité de Président(e), Trésorier(e), Secrétaire⁽¹⁾ de l'association⁽²⁾ nommée....., dont le siège social est, ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaires.

- Numéro agrément ministériel (pour les associations sportives) :
- Adresse du demandeur :
- Numéro de téléphone du demandeur (obligatoire) :
- Adresse mail du demandeur :

MANIFESTATION ET TENUE DU DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

- Intitulé de la manifestation :
- Nature de la manifestation :
 sportive agricole autre (précisez) :
- Lieu :
- Date(s) :
- Heures de début et de fin de la tenue de la buvette :
- Catégories de boissons vendues : 3^{ième}

⁽¹⁾ : rayer la mention inutile

⁽²⁾ : si le siège de votre association ne se trouve pas sur la commune d'Ax les Thermes, merci de fournir copie de vos statuts et de la composition de votre bureau

Fait à Ax les Thermes

Le :

Signature :

Cadre réservé à l'administration :

Demande reçue le :
Demande traitée le :
Copie et exemplaire original envoyé le :
Numéro autorisation : n°...../.....
Nombre d'autorisations disponibles :